



Pourquoi voter SNPDEN ?



Perdir



Rôle CAPN - Définition - SNPDEN-UNSA



La parité au SNPDEN-UNSA

J- 1 avant les élections professionnelles

" Ne pas reporter au lendemain ce que tu peux faire le jour même "

Demain 29 novembre 10h, les votes seront ouverts. Tu pourras voter entre le **29 novembre 10h et le 6 décembre 17h**, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet. Le SNPDEN conseille à ses adhérents de le faire avant Dimanche midi. Il te faut ton mot de passe, ton identifiant électeur et ta notice de vote. Pense à voter pour les 4 scrutins.

Réforme du lycée

Réforme du lycée : les personnels de direction n'en peuvent plus d'attendre !

En réponse à nos demandes, nous avons salué l'engagement du ministre à diligenter une étude d'impact et de faisabilité sur la mise en œuvre de la réforme. Dans le prolongement, un courrier du directeur de cabinet au SNPDEN avait aussi marqué des avancées sensibles sur cette question en matière d'organisation pour les établissements et les équipes de direction. [Voir la suite](#)

Mobilité 2019

- ◆ Tu as validé ta demande de mutation depuis le début du mois de novembre et tu as déposé ton dossier complet à la DSDEN.
- ◆ Tu as ou tu vas recevoir la notification d'accès aux lettres codes par SIRHEN : tu dois valider la prise de connaissance de ces éléments et contester si tu le souhaites. Tu as 8 jours pour le faire.
- ◆ Tu as ou tu vas recevoir l'annexe 1 remplie par le DASEN et le Recteur. Après en avoir pris connaissance, tu la signes et tu peux contester si tu le souhaites. Tu as 8 jours pour le faire. Les contestations seront étudiées lors de la CAPA.
- ◆ N'hésite pas à solliciter les commissaires paritaires académiques qui peuvent te conseiller et soutenir ton dossier en CAPA mutation/révision des lettres codes qui se tiendra dans chaque académie vers le 15 décembre.
- ◆ Une fois l'ensemble de ces éléments rassemblés et stabilisés, tu peux, en tant qu'adhérent, déposer ton dossier de mutation en ligne sur l'espace de notre site prévu à cet effet entre le 15 décembre et le 15 février : <http://www.snpdn.net/node/5296>.

Laurent Escure, candidat à l'UNSA



Laurent Escure, lors du Bureau National de l'UNSA du 21 novembre dernier, a annoncé sa candidature au poste de Secrétaire général. Il nous a aussi présenté les contours de sa future équipe. Il souhaite repartir avec une partie significative de membres du bureau sortant afin de consolider les compétences acquises dans les domaines particulièrement sensibles.

Pour autant, de nouveaux entrants ont bien sûr été sollicités dans une philosophie générale qui a pour but de nourrir le futur exécutif de l'Union, sans mettre en difficulté les organisations syndicales ou fédérations dont proviennent ces entrants.

L'objectif de cette liste est d'être doublement paritaire : tant sur le plan de l'équilibre hommes/femmes que sur celui de l'équilibre public/privé, où notre Union est très active, et de plus en plus grâce au travail de chaque section. Le projet de cette nouvelle liste est de bâtir une résolution générale durant le congrès d'Avril 2019, afin qu'elle soit notre boussole dans le même esprit que celui qui préside actuellement.

Le dialogue, la cohérence de l'action et l'éthique sont par ailleurs des notions particulièrement chères au candidat Laurent Escure dans un contexte où les questions politico-sociales de fond se posent avec de plus en plus d'acuité.



agenda de l'ESN

Mardi 27 novembre

Cellule juridique
Échanges au MEN sur la réforme du lycée et du bac 2021
Réunion sur la sécurité et la protection de l'école
CHSCT-MEN (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)

Mercredi 28

Commission spécialisée du Conseil supérieur de l'éducation
Observatoire des pratiques de la presse lycéenne
Concertation sociale sur la professionnalisation

Judi 29

Ouverture du scrutin des élections professionnelles 2018
Audience fédérale au cabinet sur le sport scolaire

Actualités

Communiqué de l'UNSA en réaction à la crise des « gilets jaunes »

Pour l'Union Nationale des Syndicats Autonomes, le mouvement des « gilets jaunes » a contribué à faire apparaître au grand jour la réalité de la fracture sociale qui traverse notre pays et mine sa cohésion, et le gouvernement est désormais au pied du mur ! [Communiqué du 26 novembre](#).

Les étapes clés de Parcoursup pour 2019

Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ont publié vendredi le [calendrier de Parcoursup pour l'année 2018-2019](#) : un calendrier légèrement resserré par rapport à 2018, avec une ouverture de la plate-forme dès le 20 décembre et une clôture de la phase principale plus tôt, soit fin juillet 2019. Ce réajustement, déjà annoncé par le ministre de l'Enseignement supérieur en septembre, correspond à [une des demandes du SNPDEN](#) formulée depuis le mois de juin, et devrait, on l'espère, limiter les contraintes des établissements en période estivale et au moment de la rentrée. [En savoir plus](#)

Le service national universel expérimenté en juin

La remise, le 19 novembre, du [rapport relatif à la consultation de la jeunesse sur le Service National Universel](#), ouvre à présent la première étape de sa mise en œuvre, avec une phase pilote. Alors que le ministère de l'Éducation nationale semblait peu impliqué sur le sujet, le fait que la mise en place du SNU ait été confiée en octobre dernier à Gabriel Attal, nouveau secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, laisse à penser le contraire. Pour le SNPDEN qui a été consulté avec l'UNSA Éducation sur le sujet, l'éventualité d'un hébergement en internats scolaires, qui semble être une des options retenues par le secrétaire d'État, pose la question d'une convention clairement établie avec les collectivités mais aussi celle de l'encadrement et de la responsabilité. **Il est hors de question que celle-ci repose sur les personnels de direction, dont ce n'est pas la mission.** [En savoir plus](#)

À PROPOS DU SNPDEN — Le syndicat des personnels de direction de l'Éducation nationale, SNPDEN-UNSA. Principaux et principaux adjoints des collèges, proviseurs et proviseurs adjoints des lycées, professeurs, EREA, ERPA, enseignement secondaire et supérieur.

21 rue Béranger, 75003 Paris - courrier électronique siege@snpdn.net - site Internet www.snpdn.net - téléphone 01 49 96 66 66 - Fax 01 49 96 66 69

